

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali |
| Herausgeber: | Schweizerischer Zivilschutzverband |
| Band: | 51 (2004) |
| Heft: | 1 |
| Artikel: | Sport et mouvement au sein de la protection civile |
| Autor: | [s.n.] |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-369843 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

aux handicapés. Des chiffres qui tendent à augmenter. Les travaux de construction ou de remise en état d'infrastructures communales, des chemins par exemple, absorbent toujours un grand nombre de journées de travail, 42 000 en 2003 (contre 39 000 l'année précédente).

Enfin, quelque 50 000 autres journées ont été consacrées à différentes manifestations organisées au niveau communal ou régional (34 000 en 2002).

D'après les estimations de l'Office fédéral de la protection de la population – les chiffres

définitifs concernant l'instruction seront disponibles dans un mois environ – plus du tiers des jours de service effectués par la protection civile l'ont été au profit de la communauté. Les autres ont été consacrés à l'instruction de base et au perfectionnement. □



Préparation: rétrospective quotidienne.



Exercice: jeux, conduite de jeux.

PHOTOS: DFPP

FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Sport et mouvement au sein de la protection civile

OFPP. Le sport et le mouvement doivent faire leur entrée dans les cours de la protection civile de manière ciblée. Pour ce faire, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a mis au point un nouveau module d'instruction «Moniteur de sport de la protection civile», destiné au personnel enseignant de la Confédération et des cantons.

Dans son concept «pour une politique du sport en Suisse: planification et exécution» du 10 septembre 2001, le Conseil fédéral exige que l'armée et la protection civile élaborent des concepts visant un comportement actif favorisant la santé et le maintien des capacités physiques. Le secteur Instruction de l'OFPP a par conséquent mis au point un concept de sport et mouvement au sein de la protection civile en collaboration avec l'Office fédéral du sport (OFSPO) et un conseiller externe, afin de régler l'exécution des leçons de sport et mouvement.

Le module d'instruction «Moniteur de sport de la protection civile» répond à plusieurs préoccupations: l'un des objectifs est de proposer des séquences de sport et mouvement actives et plaisantes, en fonction des programmes actuels et qu'il sera possible d'exécuter selon les situations. Cela doit permettre de promouvoir la condition physique en général et les activités physiques agissant sur la santé.

D'autre part, ce module apporte aussi des connaissances: les participants découvrent les

principes de base des activités sportives et des mouvements qui favorisent la santé. Ainsi, on éveille la conscience du mouvement et on encourage l'action préventive, le fair-play et l'intégration sociale.

L'objectif est en outre d'améliorer les capacités physiques et les activités favorisant la santé dans l'instruction générale et dans les cours techniques pour collaborateurs d'état-major, préposés à l'assistance et pionniers, ce qui a un effet positif sur les activités au sein de la protection civile.

Sport et mouvement: une partie intégrante du cours

Les leçons de sport et mouvement proposées dans les *cours pour le personnel enseignant de la Confédération et des cantons* et dans les *cours de cadres*, les *cours complémentaires* et les *cours de perfectionnement de la Confédération* relèvent de la responsabilité de celle-ci. Elles sont coordonnées et réalisées par des «moniteurs de sport de la protection civile». Depuis début 2004, les cours de la protection civile au CFIS d'une durée de trois jours ou plus comprennent une leçon de sport obligatoire.

Ce sont les offices cantonaux responsables de la protection civile qui décident de l'intégration de leçons de sport et mouvement aux programmes de l'*instruction de base générale et spécialisée* dispensées à leur échelon. L'organisation des leçons «sport et mouvement» proposées relève de la responsabilité de la direction des centres d'instruction. Le concept

prévoit 2 heures (leçons) de sport et mouvement par semaine, données par un «moniteur de sport de la protection civile» formé à cet effet. Au moins une leçon de sport de 60 minutes doit être inscrite dans le programme de travail.

Cours pilote «Module moniteur de sport de la protection civile»

Le cours pilote pour «moniteur de sport de la protection civile» s'est déroulé au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (CFIS) à la fin août. Les participants étaient des instructeurs à plein temps des cantons et de l'OFPP. Ils ont été convaincus de l'utilité d'intégrer un programme de sport et mouvement dans les cours de la protection civile. Ils ont jugé les documents didactiques pratiques, clairs et adaptés au public. Ce cours fut un succès. Les prochains cours pour «moniteurs de sport de la protection civile» auront lieu du 24 au 28 mai 2004 (français) et du 16 au 20 août 2004 (allemand) au CFIS.

En principe, le cours est ouvert aux membres du personnel enseignant à plein temps des cantons. Il est toutefois possible de former d'autres collaborateurs des offices cantonaux responsables de la protection civile s'ils remplissent les conditions suivantes: il faut qu'ils aient suivi, dans le cadre de Jeunesse + Sport, les cours «Moniteur 2» ou «formation de base plus module complémentaire», qu'ils soient moniteurs de gymnastique ou de sport diplômés ou qu'ils possèdent une formation équivalente. □